

Projet de loi Plein emploi : France Travail ne réussira pas sans associer les intercommunalités

Alors que le projet de loi Plein emploi a été présenté en Conseil des Ministres, après un dialogue apprécié entre Olivier Dussopt et les élus d'Intercommunalités de France, ceux-ci souhaitent être associés étroitement à la gouvernance locale des comités France Travail prévus par le projet de loi. L'association estime que la réussite de ce nouveau dispositif sera conditionnée à la prise en compte des réalités locales et des dynamiques déjà à l'œuvre à l'échelle des bassins de vie. L'opérateur France Travail ne pourra proposer de solutions sur mesure sans les élus locaux et les acteurs de terrain de l'emploi et de l'insertion.

Les présidents d'intercommunalités font ainsi la demande d'être *a minima* **associés aux comités locaux de France Travail**, et pour ceux qui le souhaitent, **d'en être copilotes de plein droit**. En raison de leurs compétences phares en termes de développement économique, de mobilités, d'habitat, de garde d'enfant, d'attractivité, **les intercommunalités disposent des leviers indispensables pour accompagner les entreprises et lever les freins à l'emploi**. 86 % mettent déjà en place **des stratégies** en matière d'emploi, selon l'étude quinquennale Économie d'Intercommunalités de France.

Intercommunalités de France plaide pour que les périmètres des comités locaux de France Travail ne soient pas décidés unilatéralement depuis Paris, mais **issus d'un dialogue territorial entre État, région et bloc local**. Une **logique ascendante est indispensable** à la réussite de cette réforme.

Le **bassin de vie**, correspondant bien souvent **aux périmètres des intercommunalités**, est une échelle intéressante pour déployer des solutions sur mesure dans chaque territoire, car correspondant à la réalité vécue par les citoyens.

Les instances d'Intercommunalités de France rappellent également **leur opposition à la création introduite dans le projet de loi d'une autorité organisatrice de la petite enfance à l'échelle communale seule**. La garde d'enfant étant un des leviers pour faciliter l'emploi dans les territoires, les services et stratégies mises en place à l'échelle intercommunale ne sauraient être oubliés ([voir notre communiqué du 1^{er} juin 2023](#)).

Intercommunalités de France dévoilera dans les prochains jours **une contribution** à destination du Gouvernement et des parlementaires faisant des propositions **pour un plein emploi qualitatif**. De nombreux leviers à la main des intercommunalités existent et sont déjà mobilisés pour lever les freins au plein emploi.

Contact presse :

Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

À propos d'Intercommunalités de France

Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'association représente les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.

Elle fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 214 communautés d'agglomération et urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 740 communautés de communes.

En savoir plus : www.intercommunalites.fr